

Autisme et TSA



Rapport d'activités

Janvier 2022

Rédacteurs :

- Amélie GALLOIS, cadre pédagogique et coordinatrice de la filière Autisme et TSA
- Isabelle HOUPY, formatrice sur la filière Autisme et TSA
- Lucie GOUMY, assistante pédagogique de la filière Autisme et TSA, partie certification
- Elodie BOIJOUX, assistante pédagogique intérimaire de la filière Autisme et TSA, partie formation continue

Table des matières

Préalable.....	2
I. Contexte général	3
II. La spécialisation labellisée : une formation longue en quatre modules amenée a pris fin.	4
III. La formation en intra-établissement : une réponse de formation personnalisée à la demande. ..	5
IV. La délivrance du certificat “Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l’autisme” avec la convention UNAFORIS	8
V. L’habilitation pour le Certificat National d’Intervention en Autisme et les premières promotions.	9
5.1.1. Les objectifs généraux de la formation théorique	10
5.1.2. Une formation dispensée en session mixte ou spécifique à un degré.....	10
5.1.3. Une formation théorique proposée en trois blocs de compétences et neuf modules.....	11
5.2. La formation pratique.....	12
5.3. Certification	12
CONCLUSION	12

Préalable

Depuis 1999, l'IRTS CA est engagé auprès des établissements et des professionnels intervenants dans le champ de l'autisme pour répondre aux besoins des structures, des professionnels, des publics et des familles. Plusieurs activités sont menées pour comprendre les spécificités de fonctionnement de l'autisme et se former à l'accompagnement des personnes avec autisme et TSA :

- ▶ Une spécialisation labellisée par l'Etat : formation longue en quatre modules et finalisée par une attestation de spécialisation.
- ▶ Des formations courtes en intra-établissement.
- ▶ Des ateliers d'analyse de la pratique.
- ▶ Des Modules d'Approfondissement Professionnel (MAP) « Autisme et TSA » pouvant se décliner sur divers sujets.
- ▶ Des journées thématiques avec l'intervention de spécialistes, de professionnels, des familles et des personnes avec autisme/TSA.

Fort de son expérience, l'IRTS CA a développé une réelle expertise sur le sujet de l'autisme entouré d'une équipe pédagogique spécialisée composée de différents professionnels (formateurs spécialisés avec une expérience de terrain, médecin Centre de Diagnostic et d'évaluation, médecins spécialistes en neurosciences, psychomotriciens spécialisés dans la sensorialité, orthophoniste, cadres d'équipes intervenants auprès de personnes avec autisme, familles, représentant de l'éducation nationale, membre d'associations de loisirs...) et d'un réseau partenarial stable.

Cette année a été marquée par le démarrage de la certification nationale d'intervention en autisme et l'arrivée sur la filière d'une nouvelle assistante pédagogique, Madame Lucie GOUMY sur la partie certification.

I. Contexte général

Au lendemain de la Stratégie Nationale pour l'Autisme (4ème plan autisme) 2018-2022, l'IRTS CA souhaite étendre son offre de formation au-delà des travailleurs sociaux. Tout professionnel ou aidant familial et plus largement toute personne exerçant de près ou de loin auprès de personnes avec autisme doit pouvoir être informé et sensibilisé sur le fonctionnement et les spécificités de l'autisme afin d'assurer un accueil et un accompagnement adapté. Il s'agit, notamment, des professions du secteur médical, sanitaire, de la petite enfance, de l'éducation, du médico-social et du social. Pour cela, un projet de certification a été déposé en octobre 2020 et a été habilité le 20 janvier 2021 par le Groupement National des Centres de Ressources Autisme.

Dans le même temps, UNAFORIS a réuni l'ensemble des organismes de formation proposant des actions de formation liées à l'autisme pour des temps de travail consacrés à la certification de la formation autisme. Ce travail de réseau a abouti au dépôt du dossier de certification "Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme" pour inscription au Répertoire Spécifique auprès de France Compétences.

La formation Autisme/TSA, pleine de projets, connaît pourtant des mouvements au sein de son équipe. L'année 2021 a été marquée par la stabilisation et l'augmentation du temps de travail de son équipe ainsi que par l'arrivée pour renforcer le poste d'assistante pédagogique de Madame Lucie Goumy à 0.40 ETP. Madame Amélie GALLOIS bénéficie désormais d'un 0.5 ETP sur le poste de responsable de la filière au 1er septembre 2021 et Madame Isabelle HOUPY est passé de 0.10 ETP à 0.25 ETP au 1er juillet 2021.

Malgré ces changements, Madame Véronique PERDEREAU, reste depuis de nombreuses années assistance pédagogique de la formation sur la partie formation continue.

II. La spécialisation labellisée : une formation longue en quatre modules a pris fin.

Conforme à la circulaire DAS/TSIS n°98 232 du 10 avril 1998 labellisée par arrêté préfectoral du 24 mars 1999, la formation des personnels intervenant auprès d'enfants et d'adultes avec autisme, s'ancre dans une triple finalité, à savoir :

- ↳ Un meilleur accès à la compréhension du syndrome autistique.
- ↳ La possibilité d'offrir une réponse plus performante à leur accompagnement.
- ↳ Une collaboration à la recherche.

Intervenir auprès d'un public avec autisme/TSA requiert la compréhension d'un fonctionnement spécifique, la prise en compte de besoins particuliers et l'adaptation constante. C'est pourquoi, les objectifs de la formation sont d'améliorer l'accompagnement éducatif et social des personnes avec autisme/TSA, de favoriser la prise en charge globale et individualisée de la personne et aux professionnels de contribuer à la réflexion et à la production de savoirs utiles à l'accompagnement des personnes avec autisme/TSA.

La formation est organisée en quatre modules et se déroule en deux temps :

Premier temps : les modules de base 1 et 2 sont dispensés et visent un profil large nonobstant son niveau de qualification et incluant familles et bénévoles.

Second temps : les modules 3 et 4 s'adressent davantage à des professionnels de niveau 6 ou de niveaux 4 et 5 justifiant de trois années d'expérience dans le domaine.

- ▶ Module 1 (28 heures) : approche théorique.
- ▶ Module 2 (140 heures) : approche clinique et théorique de l'intervention éducative et analyse des pratiques.
- ▶ Module 3 (70 heures) : approfondissement, étude et recherche.
- ▶ Module 4 (78 heures) : stage.

Jusqu'à ce jour, la formation de spécialisation à l'autisme a été organisée durant un parcours de formation théorique et pratique d'une durée de 316 heures réparties en 4 modules et selon une amplitude de formation de 2 années. La validation de ce parcours s'effectue après la remise d'un rapport de stage par l'apprenant puis la soutenance orale d'un mémoire ou d'une étude de cas.

Au total, 16 sessions de formation de spécialisation à l'autisme ont été ouvertes par l'IRTS CA et ce sont près de 285 personnes qui ont été formées aux modules I et II et 98 personnes ont participé ensuite aux modules III et IV.

Durant l'année 2021, une formation labellisée " Spécialisation Autisme et TSA" a été poursuivie sur les modules 3 et 4 pour les PEP 10 à Montceaux les Vaudes. C'est Catherine TREESE-DAQUIN, ancienne responsable de la formation qui a assuré cette formation :

Structures	Modules	Nombre de participants	Dates de formation
PEP 10 Montceaux les Vaudes	3 et 4	7 personnes	De janvier 2020 à février 2021

Suite à la crise sanitaire, et aux difficultés pour les apprenants à effectuer leurs stages, nous avons décidé de décaler la fin de formation et la labellisation avec une soutenance orale de leurs dossiers le 2 juin 2021. Sur les 7 apprenants ayant entamé la formation, 4 ont reçu la spécialisation :

- une apprenante a arrêté pour raison médicale au moment du stage,
- une apprenante a abandonné juste après le dépôt pour raison familiale
- et une apprenante n'a pas reçu la labellisation suite à ses résultats.

Cette formation labellisée est la dernière dispensée par l'IRTS CA. En effet les changements dans la formation continue suite à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND 2018-2022 a conduit l'IRTS à organiser de profonds changements dans son offre de formation.

La commande passée par la MAS de la Ferté Gaucher en 2019 non mise en œuvre a débouché vers une formation au certificat national d'intervention en autisme (CNIA) (voir IV et V).

III. La formation en intra-établissement : une réponse de formation personnalisée à la demande.

La formation intra-établissement est une formation courte faisant suite à la demande d'un ou plusieurs établissements du secteur social et médico-social. Equipée d'un bagage d'outils méthodologiques et d'une expertise professionnelle, l'IRTS CA intervient au sein des établissements et des équipes pour répondre à leurs besoins en proposant un projet de formation sur mesure, lié à un thème ou à des questions précises. Durant l'année 2021, quatre formations en intra-établissement se sont déroulées.

- La première pour l'IMPro de Ribécourt qui n'avait pu se finaliser suite la crise sanitaire en 2020. La fin de formation a été décalée à fin février 2021 pour permettre une formation en présentiel.

En réponse aux besoins de la structure et des équipes, la formation est structurée autour des objectifs suivants :

- ✓ Une meilleure approche de la personne avec autisme.
- ✓ Une meilleure appréhension des savoir-faire indispensables à leur accompagnement en internat.
- ✓ Une réflexion sur les comportements problèmes, pour y répondre de la façon la plus adaptée et réduire les difficultés par la mise en œuvre d'une meilleure gestion des troubles du comportement.

- ✓ Favoriser un travail d'équipe et une dynamique institutionnelle proposant une éducation et un accompagnement spécifique à ces jeunes.

Le groupe était composé de 9 professionnels.

Ce même établissement a reconduit la demande de formation pour un groupe de 10 apprenants du 18 au 22 octobre 2021.

- La deuxième pour le SAVS et le SAMSAH de l'association AED de Saint-Erme qui a débuté en 2020 et qui, pour les mêmes raisons de crise sanitaire, a pris fin en juillet 2021. Le programme de cette formation a été individualisé pour répondre au mieux aux besoins de la personne avec TSA adulte sur 4 journées de formation :
 - ✓ Les caractéristiques de la personne autiste et les spécificités de la personne Asperger ou sans déficience :
 - Information ou rappel du fonctionnement autistique et de ses conséquences dans la compréhension, l'autonomie l'organisation de la personne.
 - Particularités associées à la personne sans déficience et ses implications dans l'accompagnement au quotidien.
 - ✓ La préparation à la vie d'adulte autiste sans déficience par le SAMSAH :
 - L'accompagnement aux études et aux formations.
 - L'accompagnement aux stages pré-professionnels.
 - Les groupes d'habiletés sociales.
 - ✓ La vie d'adulte :
 - L'accompagnement à la vie sociale
 - L'autonomie dans la vie quotidienne
 - Le logement
 - Les déplacements
 - Les loisirs
 - La gestion administrative et financière
 - L'accompagnement à la vie professionnelle
 - En milieu protégé
 - En milieu ordinaire
 - L'accompagnement au vieillissement.
 - ✓ La vie d'adulte :
 - Les copains, les amis.
 - La vie affective.
 - La sexualité.
 - La vie de couple.
 - La parentalité.

- Pour la troisième, l'IRTS CA a répondu à une demande de module de sensibilisation de l'APEI Vitry le François, pôle adulte. La formation s'est déroulée du 11 au 15 octobre 2021 sur 5 jours consécutifs. Le groupe était constitué de 13 apprenants. L'APEI de Vitry le François a reconduit sa demande pour un second groupe en 2022. Le module de formation correspondait à celui décrit pour l'IMPro de Ribécourt
- Concernant la quatrième, l'Association Vivre et Devenir et notamment le service CAP Intégration a bénéficié d'un module de sensibilisation de 3 jours : 2 jours se sont déroulés en octobre 2021 et la troisième journée a été décalée en février 2022 pour cause de Covid. Le groupe était composé de 15 apprenants. Le module était centré sur la connaissance des TSA, les comportements-problèmes, la communication et le travail à domicile.

Tous ces modules de sensibilisation sont coordonnés par Amélie GALLOIS et Véronique PERDEREAU (remplacée de novembre 2021 à décembre 2021 par Elodie BOIJOUX). Les modules sont dispensés par une équipe de vacataires salariés qui a été étoffée sur l'année 2021 et Madame GALLOIS. Ainsi 7 vacataires différents sont intervenus sur l'ensemble de ces formations. Tous ces vacataires sont des personnes intervenant dans le champ des TSA et ayant une expertise dans certains domaines.

IV. La délivrance du certificat “Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l’autisme” avec la convention UNAFORIS

Tout en poursuivant leur investissement dans le cadre des diplômes d’Etat relevant du Code de l’Action Sociale et des Familles, l’UNAFORIS et ses membres ont inscrit dans le projet politique de l’Union le déploiement d’une offre de certification de compétences pour des professionnels de l’intervention sociale, ainsi que pour les acteurs participant de la cohésion sociale et du développement social sur les territoires, qui le souhaiteraient, dans le champ des TSA.

Cette nouvelle offre va permettre notamment aux apprenants passés par la formation labellisée d’obtenir un certificat “intervenir auprès des personnes avec Troubles du spectre de l’autisme” dans un domaine où le besoin de lisibilité et de reconnaissance des compétences acquises par l’expérience et/ou la formation est avérée.

Cette démarche s’inscrit dans les attendus de France Compétences pour que les certifications professionnelles soient des “repères sociaux” à la fois pour les individus et pour les employeurs, après identification des problématiques, enjeux et besoins avérés de compétences sur le marché de l’emploi.

Ainsi l’IRTS CA a signé une convention avec l’UNAFORIS en fin d’année 2020 pour permettre la délivrance de ce nouveau certificat.

L’ambition de l’IRTS CA est de permettre à des professionnels du terrain, déjà formés au champ spécifique qu’est l’accompagnement d’une personne avec TSA, de faire reconnaître leur expérience par un certificat reconnu au niveau national.

L’enjeu pour l’IRTS CA était de démarrer cette nouvelle activité en 2021 et de monter une équipe pédagogique capable d’accompagner les candidats et de faire appel à son réseau pour délivrer la certification. L’année 2021 a été consacrée à l’écriture du projet pédagogique de cette nouvelle activité. Le projet pédagogique s’est appuyé sur celui construit pour le CNIA. Ainsi, l’IRTS propose un bilan de positionnement individuel aux apprenants pour ensuite leur construire un parcours de formation individualisé s’appuyant sur les modules de formation au CNIA. Un parcours obligatoire de formation est prévu et regroupe :

- Un accompagnement collectif de 10.5 Heures
- Un accompagnement individuel de 2x5H soit 10 Heures
- Le module 1 du CNIA sur l’actualisation des connaissances pour 14 Heures

Un stage en option peut être envisagé.

La certification est indépendante de l’IRTS CA et est à organiser avec UNAFORIS. La responsable de la formation a participé ainsi aux réunions de groupe de travail pilotées par UNAFORIS.

Pour l’année 2021, la MAS de la Ferté Gaucher a demandé l’accompagnement de 2 de leurs salariés pour obtenir ce certificat. Ces 2 candidats avaient dans un premier temps reçu la formation à la labellisation mais n’étaient pas allés au bout de cette labellisation. La certification UNAFORIS est prévue en 2022 pour ces 2 candidats.

V. L'habilitation pour le Certificat National d'Intervention en Autisme et les premières promotions

Avec l'évolution des politiques publiques et des enjeux autour de la professionnalisation des acteurs intervenant dans le champ des TSA, la formation labellisée ne pouvait suffire et devait poursuivre son évolution. Tout en prenant appui sur l'expertise et le savoir-faire développés depuis 1999 par son équipe pédagogique TSA soutenue par le réseau de partenaires construit en Grand-Est, l'IRTS CA souhaite contribuer à la réussite des cinq engagements de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022. Ce travail a mis en exergue le besoin essentiel et urgent que l'ensemble des acteurs susceptibles de repérer, de diagnostiquer, d'orienter et d'accompagner les personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) soit formé.

Face à l'enjeu que représente ce nouveau challenge, l'IRTS CA se positionne comme un acteur de la formation dans le champ des TSA, et plus particulièrement pour être habilité à assurer la formation au certificat national d'intervention en autisme (CNIA).

L'IRTS CA dispose d'un réseau territorial qui s'étend de l'anté-région Champagne-Ardenne et alentours jusqu'au Grand-Est. Ce réseau a vocation à s'enrichir constamment et notamment grâce aux acteurs ciblés pour assurer les séquences de la formation (théorique et pratique), les témoignages et les jurys de certification.

Ainsi, une équipe projet s'est montée où l'ensemble des pôles de l'IRTS était acteur (pôle administratif, finance et logistique et le pôle pédagogique) pour répondre au cahier des charges publié par le GNCRA. Une audition a été réalisée par le GNCRA le 14 décembre 2020 et a permis l'habilitation en janvier 2021.

Cependant la réponse d'inscription au répertoire spécifique de France Compétences a pris du retard et n'a été inscrit qu'en milieu d'été 2021. Cela n'a pas permis de constituer une première promotion à l'automne.

Pour permettre un démarrage de cette certification dès 2021, nous avons accéléré la programmation pour la MAS de la Ferté Gaucher qui avait demandé à se repositionner sur cette offre de formation suite à leur demande de 2019. Ils ont débuté cette formation le 18 octobre 2021 et seront certifiés en décembre 2022. Le groupe est constitué de 8 apprenants : 2 apprenants au 2nd degré et 6 apprenants au 1er degré.

Un travail sur cette fin d'année 2021 est lancé pour préparer la première session IRTS CA qui est prévu à partir du 10 janvier 2021. La promotion est composée de 17 apprenants : 10 apprenants au 2nd degré, 7 apprenants au 1er degré. Une demi-journée de présentation de la formation leur a été proposée le 9 décembre 2021.

L'équipe de formateurs occasionnels s'est développée et continue de s'étoffer. Elle a été sollicitée afin d'effectuer la programmation de ces 2 premières sessions.

Un comité de suivi nommé comité de suivi pédagogique est constitué depuis février 2021 et permet la coordination avec l'ensemble des formateurs occasionnels. Ce comité de suivi s'est réuni à 2 reprises en 2021.

Présentation globale de la formation au CNIA

Conformément à l'arrêté du 17 août 2020 relatif aux référentiels de compétences, de formation et d'évaluation des certificats nationaux d'intervention en autisme de premier et de second degré, l'IRTS CA propose :

- Pour le premier degré : **140 heures** de formation théorique soit vingt jours de sept heures répartis au cours de cinq semaines de regroupement pédagogique sur site. Cette formation dite "de premier degré" est ouverte aux personnes justifiant d'un diplôme de niveaux 3 et 4.
- Pour le deuxième degré : **175 heures** de formation théorique soit vingt-cinq jours de sept heures répartis au cours de cinq semaines de regroupement pédagogiques sur site. Cette formation dite "de deuxième degré" est ouverte aux personnes justifiant d'un diplôme de niveaux 5 à 8.

5.1.1. Les objectifs généraux de la formation théorique

L'IRTS CA vise plusieurs objectifs généraux pour dispenser la formation au CNIA :

- Comprendre et accompagner le fonctionnement global de la personne avec TSA au sein des TND ;
- Comprendre et favoriser le développement de la communication et des interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND ;
- Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement pour la personne avec TSA dans son parcours de vie ;
- Permettre un référentiel commun aux différents professionnels intervenants auprès des personnes avec TSA quels que soient leurs disciplines, leurs champs d'intervention ou leurs intérêts (professionnels du médico-social, du sanitaire, libéral, professionnels sociaux, médicaux, paramédicaux, proches aidants...).

5.1.2. Une formation dispensée en session mixte ou spécifique à un degré

En fonction des demandes d'inscription, la formation au CNIA peut être proposée par l'IRTS CA, soit en session mixte, soit en session spécifique au premier ou au second degré. L'ingénierie pédagogique et la programmation ont été construites de sorte que l'un ou l'autre de ces modèles soient cohérents d'un point de vue pédagogique.

L'IRTS CA propose d'ouvrir essentiellement des sessions mixtes car elles ont pour intérêt d'associer les apprenants de premier et de second degré dans une même promotion. Il s'agit de permettre aux apprenants de partager leurs expériences respectives sur la base d'une rencontre multidisciplinaire, quelle que soit leur fonction et leur contexte d'intervention. Pour favoriser les apprentissages au premier ou au second degré, les sessions mixtes devront être composées à minima de sept apprenants par degré.

5.1.3. Une formation théorique proposée en trois blocs de compétences et neuf modules

L'IRTS CA a organisé la formation théorique au CNIA sur la base de trois blocs de compétences au sein desquels plusieurs modules reliés à des connaissances théoriques sont dispensés, soit en socle commun, soit en socle spécifique au premier ou au second degré. Cette organisation en blocs permet ainsi d'associer chaque domaine de compétences à un module. Chaque module vise des objectifs et des modalités pédagogiques qui lui sont propres, à savoir :

Bloc 1 : Comprendre et accompagner le fonctionnement et les comportements spécifiques de la personne avec TSA au sein des TND (56 heures)

Module 1 : Etat des connaissances

- ✓ Socle commun : 14 heures

Module 4 : Aspects sensoriels, sensori-moteurs et santé au quotidien

- ✓ Socle commun : 28 heures

Module 5 : Anticipation et gestion des comportements-problèmes

- ✓ Socle commun : 14 heures

Bloc 2 : Comprendre et favoriser le développement de la communication et les interactions sociales de la personne avec TSA au sein des TND (49 heures)

Les domaines de compétences visés au sein de ce bloc sont les suivants :

Module 2 : Fonctionnement cognitif, interactions sociales et inclusion sociale

- ✓ Socle commun : 28 heures

Module 3 : Communication

- ✓ Socle commun : 20.5 heures

Bloc 3 : Elaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement avec la personne avec TSA dans son parcours de vie au sein des TND (socle 1^{er} degré : 30.5 heures et socle 2^{ème} degré : 65.5 heures)

Module 6 : Approches et interventions recommandées : fondements et principales stratégies

- ✓ Socle commun : 13 heures

Module 7 : Projet personnalisé d'intervention et accompagnement au quotidien

- ✓ Socle 1^{er} degré : 17.5 heures et socle 2^{ème} degré : 31.5 heures

Module 8 : Evaluation et fonctionnement global de la personne

- ✓ Socle 2^{ème} degré : 21 heures

Tous les modules ci-dessus exposés peuvent être dispensés dans le parcours préparatoire à la certification UNAFORIS “intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l’autisme” en fonction du profil des apprenants suite au bilan de positionnement.

5.2. La formation pratique

Tous ces apports théoriques dispensés par l'équipe pédagogique sont complétés par une formation pratique de 140H. L'enjeu pour l'IRTS CA est de se doter d'un partenariat efficient avec les terrains de sites qualifiants pressentis. C'est pourquoi un travail reste à mener avec le réseau pour compléter et spécifier les compétences de chaque site qualifiant.

5.3. Certification

Pour préparer les apprenants à la certification, les deux formatrices de la filière interviennent sur un volume horaire de 10.5 heures en accompagnement collectif et de 3 heures en accompagnement individuel.

La validation de la formation est organisée selon quatre modalités devant comprendre :

- La production par l'IRTS CA d'une attestation de suivi du parcours de formation prouvant l'assiduité du candidat et précisant qu'il a effectué l'ensemble des heures inhérentes à la formation théorique et pratique ;
- La production par le candidat d'un **dossier écrit** comprenant en **première partie le rapport de stage** et en **seconde partie l'étude de situation** ;
- Une **épreuve orale durant 30 minutes** dont 10 minutes consacrées à la présentation du candidat et 20 minutes dédiées à l'échange avec le jury. L'épreuve orale s'appuie sur le dossier écrit complet présenté par le candidat.

Le certificat national d'intervention en autisme est validé lorsque la moyenne générale de l'ensemble des épreuves est égale à 10/20. Toute note inférieure ou égale à 07/20 à l'une des trois épreuves est éliminatoire. Les modalités de rattrapage seront proposées pour les apprenants n'ayant pas validé leur certification. Ils pourront se présenter à 2 épreuves de certification organisées sur les promotions suivantes.

CONCLUSION

La filière Autisme et TSA a subi une mutation sur les deux dernières années. Ces changements ambitieux ont conduit une augmentation du temps de travail de l'équipe pédagogique pour permettre de faire face à ces modifications.

Cependant toutes ces transformations sont un challenge que la nouvelle équipe reconstituée relève avec enthousiasme et motivations comme elle a pu le démontrer lors de la réalisation du projet du CNIA.